

Québec, le 19 septembre 2022

**AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Monsieur Alain Miville de Chêne  
119, Chemin des Monts  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0G7

N/Réf. : AM000002469  
7430-03-01072-01  
402173419

**Objet : Reconstruction du pont du chemin des Monts, secteur Les Trois Petits Lacs à Stoneham-et-Tewkesbury**

Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 12 mars 2022 et complétée le 2 septembre 2022, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

Reconstruction du pont du chemin des Monts traversant la rivière des Trois Petits Lacs, tributaire de la rivière des Hurons dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.

Les travaux nécessaires pour la reconstruction du pont du chemin des Monts affectera de façon permanente un milieu hydrique de type littoral sur une superficie de 3,4 m<sup>2</sup>. La réalisation du projet affectera aussi de façon temporaire un milieu hydrique de type littoral sur une superficie de 5 m<sup>2</sup>. Ce milieu sera remis en état immédiatement à la fin des travaux. Le tout est localisé sur les lots 1 827 521, 1 829 258, 1 827 350 et 2 191 227 du cadastre du Québec, municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, MRC de La Jacques-Cartier.

L'activité de reconstruction du pont du chemin des Monts doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Conformément à l'article 5 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, aucune contribution financière n'est exigée.

La période de réalisation de reconstruction du pont du chemin des Monts sera du 10 septembre au 30 septembre pour l'année 2022 ou du 15 juin au 15 septembre pour l'année 2023.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000002469 Demande d'autorisation ministérielle pour la réfection du pont des Monts, secteur Les Trois Petits Lacs à Stoneham-et-Tewkesbury, soumise le 12 mars 2022 par M. Alain Miville de Chêne, comprenant 4 formulaires et 6 documents, dont le document suivant :

- a. D1000004843C - Caractérisation écologique, datée de décembre 2021, signée par M<sup>me</sup> Pascale Forget, biologiste, de la firme Bureau d'écologie appliquée, concernant le projet de réfection d'un pont à Stoneham-et-Tewkesbury.
- D1000039577C - Lettre soumise le 17 août 2022 par M. Alain Miville de Chêne, concernant des renseignements supplémentaires, accompagnée de 4 formulaires et 13 documents., dont les documents suivants :
  - a. D1000039580C – Plans numéro S100, S101, S102, S103, S104 et S105, datés du 7 avril 2022 et révisés le 16 août 2022, préparés par Laro Experts, signés par Gabriel Savard-Gaumond, ing., concernant le projet du pont Chemin des Monts;
  - b. D1000039588C Avis technique, daté du 7 juillet 2022, signé par François Groux ing. et Pierre Pelletier ing., de la firme Fluvio, documentant la mobilité du cours d'eau;
  - c. D1000039578C Étude de faisabilité datée du 20 juillet 2021, préparée par Groupe-conseil Forchemex Ltée, signée par Antoine Proulx, ing.f., concernant le remplacement de la traverse du cours d'eau des Trois Petits-Lacs.
- D1000043026C - Lettre soumise le 2 septembre 2022 par M. Alain Miville de Chêne, concernant des renseignements supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

JF/LB/sm

Julien Fortier, ing.  
Directeur régional par intérim de l'analyse  
et de l'expertise de la Capitale-Nationale